



le président de C.C.M.

le directeur

**CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION DE L'AVANT-PROJET
PRESENTE PAR LE CANDIDAT AU POSTE DE
COORDONNATEUR MEDICAL DE PÔLE**

L'avant projet de pôle a pour objectif de décrire une stratégie au sein du pôle pour :

- améliorer la qualité des soins et la prise en charge globale du patient
- mieux satisfaire la demande de soins en prenant en compte la mise en place de la T2A et en optimisant l'activité actuelle
- dynamiser et valoriser l'activité de recherche clinique et favoriser l'innovation
- garantir un enseignement de qualité en développant des parcours professionnels qualifiants
- développer auprès des équipes médicales et non médicales le sentiment d'appartenance au pôle

Pour préparer son avant-projet, le candidat pourra disposer de tous les éléments d'information qu'il estimera nécessaire * dans les champs suivants :

- l'activité (équipement en lits, indicateurs d'activité)
- la qualité
- les moyens aujourd'hui alloués

L'avant projet présenté par le candidat doit comporter :

- une analyse globale des forces et des faiblesses du pôle
- les éléments essentiels du projet quadriennal du pôle dans ses composantes de projet médical, qualité des soins, ressources humaines, recherche clinique et enseignement et système d'information, à partir des éléments cités ci-après :

* Ces informations pourront être obtenues auprès d'A-M HERRER – poste 34 45 –

- **Le projet médical :**

Il s'agit de décrire les pathologies prises en charge et les types d'activités du projet médical partagé du pôle,

- en partant de l'objectif d'optimiser l'activité par le développement soit d'activités existantes ou d'activités nouvelles conformément aux orientations du plan stratégique (cf. commission stratégique du CCM de Paul Brousse, lignes directrices du plan stratégique 2005-2009 de l'AP-HP).
- en adaptant les modes de prise en charge au sein du pôle qui permettront d'améliorer la prise en charge des patients, voire le développement de l'activité.
- en prévoyant les coopérations nécessaires pour la prise en charge des patients à l'intérieur du pôle, dans les autres pôles et en particulier avec les services transversaux.
- en prévoyant la disponibilité des équipes des unités transverses nécessaires au projet.
- en intégrant des collaborations avec les autres acteurs de santé (autres établissements, ville...)
- plus spécifiquement pour le pôle transversal, il s'agit également de décrire les modes d'organisation mutualisés et non mutualisés entre les secteurs.

- **Le projet qualité des soins :**

Il s'agit de décrire les actions que le candidat propose d'entreprendre pour :

- améliorer la qualité et la sécurité des soins, notamment,
 - en prévenant les événements indésirables,
 - en menant une politique rigoureuse de prescriptions d'actes interventionnels, de biologie, d'imagerie et d'explorations fonctionnelles
 - en sécurisant le circuit du médicament
 - en évitant les hospitalisations non pertinentes...
- améliorer la prise en charge globale du patient dans les domaines des soins directs et de la logistique indirecte notamment en améliorant,
 - la fluidité de la prise en charge des patients et l'accessibilité aux soins
 - la qualité du dossier médical, de l'information donnée au patient et de l'accueil
 - la continuité des soins
 - la qualité de la prise en charge hôtelière
- mettre en œuvre l'évaluation des pratiques professionnelles.

- **Le projet ressources humaines :**

Il s'agit de décrire les actions que le candidat propose d'entreprendre pour :

- améliorer le recrutement et la fidélisation du personnel du pôle en proposant notamment une stratégie :
 - de recrutement
 - d'animation et de communication au sein du pôle
 - de fidélisation des personnels
- développer et élargir les compétences notamment :
 - en analysant les besoins en matière de compétences attendues des personnels du pôle (au regard du projet médical, des parcours de qualification et de la politique de remplacement)
 - en mettant en place un plan de formation spécifique

- optimiser les organisations de travail de tous les personnels dans le cadre de la réglementation sur le temps de travail et dans le respect des protocoles (diminution de l'absentéisme, synergie et cohérence des organisations médicales et non médicales, mutualisation...)

- sécuriser l'exercice professionnel (accidents du travail, risques professionnels,...) et améliorer les conditions de travail.

- **Le projet recherche clinique – Enseignement :**

Recherche clinique

Il s'agit d'indiquer les thématiques du projet de recherche clinique qui seront développées au sein du pôle et de décrire la stratégie mise en place, notamment,

- en développant les collaborations avec l'URC
- en identifiant des structures ou acteurs mobilisés pour assurer ce développement
- en organisant des réunions scientifiques permettant aux équipes de travailler à ce processus.

Enseignement

Il s'agit de décrire les actions que le pôle envisage de mener pour améliorer l'enseignement de l'exercice médical et développer des parcours professionnels qualifiants, notamment :

- en assurant une meilleure visibilité de l'enseignement au sein du pôle
- en diffusant largement l'information pour développer les compétences

- **Le projet du système d'information:**

- Il s'agit de préciser la politique mise en place en matière de système d'information au sein du pôle en tenant compte notamment des choix institutionnels (homogénéité du parc, infrastructure commune, logiciels du S.I.A.P. et en garantissant une cohérence au sein de ce pôle.